

Conception, réalisation, acheminement et installation d'une œuvre dans le cadre du 1 % artistique dans le cadre de la construction d'un équipement éducatif et intergénérationnel ZAC Gambetta – République à Roanne

Ville de Roanne
Place de l'Hôtel de Ville
BP 90512 – 42328 Roanne Cedex
Tél : 04 77 23 20 00 - Fax : 04 77 23 21 90
SIRET 21420187300012

1% artistique
DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES : 30 AVRIL 2026
MONTANT PROPOSE
91 666 HT

La présente consultation concerne la commande d'une œuvre d'art répondant à l'obligation du 1 % artistique dans le cadre de la construction d'un équipement éducatif et intergénérationnel ZAC Gambetta – République à Roanne, équipement mis en service en septembre 2025.

La procédure prend la forme d'un marché public de services, passé selon une procédure adaptée restreinte relative au « 1 % artistique », conformément au décret n°2002-677 du 29 avril 2002 modifié.

Les axes transmis par le comité artistique sont les suivants : l'intervention artistique pourra prendre toutes formes artistiques pérennes, s'inscrivant dans le champ des arts plastiques et visuels. Elle devrait permettre une mise en valeur diurne et nocturne. Elle devra être conçu comme un signal d'accueil qui devra prendre en compte le caractère intergénérationnel du bâtiment. Le périmètre envisagé est très large puisqu'il intègre les axes et le giratoire qui les desservent pour l'accès au bâtiment. L'œuvre devra s'inscrire dans le respect de la démarche architecturale, et être largement visibles des utilisateurs du site et plus largement des habitants. Les matériaux et supports proposés devront s'inscrire dans une perspective de pérennité, de durabilité, d'entretien et de maintenance.

L'enveloppe globale forfaitaire allouée au 1 % artistique est de **110 000 euros TTC**, incluant le budget pour l'œuvre, l'indemnité allouée aux artistes ayant remis un projet mais n'ayant pas été retenus à l'issue de la deuxième phase de la consultation, fixée à **5 000,00 euros TTC** par artiste ou par groupement d'artistes non retenu (sous réserve de la remise d'un rendu conforme au cahier des charges, le défraiement des personnalités qualifiées du comité artistique, ainsi que les taxes, cotisations, frais de publicité et autres frais.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **30 avril 2026 à 17h00**, délai de rigueur.

Le calendrier de la consultation est le suivant :

Appel à candidature des artistes jusqu'au 30 avril 2026 à 17h
Sélection des candidats admis à présenter un projet : mi-juin 2026
Visite du site : début juillet 2026
Remise des projets jusqu'au 25 janvier 2027 à 17h
Présentation des projets et désignation du projet lauréat : février 2027
Installation sur site décembre 2027

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur :

[Marchés publics - avis administratifs | Site de Roannais Agglomération et de la Ville de Roanne](#)